



Syndicat du Bassin de l'Oudon
6 rue de la Roirie - 49500 SEGRE EN ANJOU BLEU
(accès par : rue Charles Guilleux, parking Groupe Milon, porte A)
Tél : 02.41.92.52.84 - mail : contact@bvoudon.fr -
www.bvoudon.fr
n° siren : 200 077 881 00015

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU COMITE SYNDICAL
DU 26 novembre 2025**

L'an deux mil vingt cinq, le vingt six novembre, les membres du comité syndical du Syndicat du Bassin de l'Oudon se sont réunis à la salle du Jardin Public à Segré, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président conformément aux articles L 5711-1, L5211-1, L 2121-10, L 2121-12 et L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

STRUCTURE	TITULAIRE	présent	excusé	SUPPLEANT	présent	excusé
ANJOU BLEU COMMUNAUTE	M. AILLERIE Pierre		1	Mme GRÉGOIRE Aline		
	M. BÉLIER Denis	1		M. HEULIN Pierre-Marie		
	M. BESNIER Michel		1	Mme BOURDAIS Marie-Paule		1
	Mme BOULLAIS Sandrine	1		Mme DANJOU Anne		
	Mme BOULTOUREAU Magali	1		M. BESNIER Loïc	1	
	M. BRILLET Martial			M. BRUANT Joël		
	Mme CERISIER Isabelle	1		Mme CHAUVEAU Carine	1	
	M. COLAS Aurélien	1		Mme MERCAT Pascale		
	Mme COUE Françoise	1		M. CABRAL Joaquim		
	M. DELAUNAY Dominique			M. BALLE Matthieu		
	M. GASTINEAU Christophe			M. CHERÉ Nicolas		
	M. GATINEAU Régis			M. MARY Yves		
	M. GRIMAUD Gilles	1		M. FOURNIER Daniel	1	
	M. HAMARD Benoît	1		M. ROBERT Jacques		1
	M. MAHOT Marcel		1	M. BRETON Eric		
	M. PELLUAU Dominique			M. LARDEUX Dominique	1	
	M. PERROIS Christian	1		M. ROCHEPEAU Pierre		
	M. ROBERT Anaël			M. ROBERT Bernard		
	M. RONCIN Joël	1		M. BIANG N'ZIE Patrick	1	
	M. ROUSSEZ Olivier	1		M. BOSSÉ Fabien		

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON	M. BERSON Christian			M. PICQUET Marc-Antoine		
	M. BESNIER Tony			M. POIRIER Romuald		
	M. CADOT René			M. CORNABAS LECOMTE Damien		
	M. CROSNIER Florent	1		M. VALLEE Jacky		
	M. DELANOË Jean-Claude	1		M. GUILLAUME Kévin		
	M. GAROT Rémi	1		M. HOUTIN Jean-Christophe		
	M. GAUCHER Olivier			M. MARQUET Julien		
	M. GAUMÉ Bruno	1		M. CHAMARET Richard		
	M. GENDRY Daniel	1		M. GIBOIRE Jean-Paul		1
	M. GILLES Pierrick			M. JONCHERAY Adrien		
	M. LANVIERGE Quentin	1		M. HOUTIN Jérôme		
	M. GUION Ludovic			M. BELLANGER Jimmy		
	M. JÉGU Christel			M. MERLIER Claude		
	M. LAMY Anthony			M. BRETON Robert		
	M. LIVENAIS Norbert			M. BEDOUET Gérard		1
	M. PENÉ Loïc			M. ROSSIGNOL Didier		
	M. POMMIER Sébastien			M. FRABOUL Yannick	1	
	M. RAIMBAULT Pascal		1	M. RAVARY Nicolas		
	M. RAMAUGER Dominique	1		M. GENDRY Hugues		1
	M. ROSSIGNOL Jérôme			M. BEUCHER Clément		
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DU HAUT ANJOU	M. CRUBLEAU Pascal			M. BUREAU Arnaud		
	M. CHESNEAU Ludovic			M. VIGNAIS Vincent		
	M. DUBOSCLARD Hervé	1		M. BUCHER Anthony		1
	M. HAYER Jacky					
	M. LEBRETON Bruno			M. CHEVROLLIER Pascal		
	M. PERRAULT Sylvain			M. GABORIAUD Bernard	1	
LAVAL AGGLOMERATION	M. LABBÉ Michel	1		Mme BOISARD Véronique		
	M. MICHEL Louis	1		Mr PAILLARD Vincent		
VITRÉ COMMUNAUTÉ	Mme DE LA VERGNE Aude			M. BIZEUL Claude		
ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE	M. HENRY Patrick					

COMMUNAUTE DE COMMUNES CHATEAUBRIANT DERVAL	M. LORANT Gildas			M. GUILLET Cyrille	
PEUTON	M. LAUNAY André			M. LELOUP Roland	

Les délégués présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du comité syndical. Monsieur GENDRY Daniel, a été nommé secrétaire de séance pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

Délégués en exercice : 52 - Nombre de présents : 28 (Titulaires = 21 ; suppléants = 7)

Le compte-rendu sommaire de la séance du 26 novembre 2025 a été affiché au centre administratif de Craon le 03/12/2025, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ordre du jour du comité syndical :

1. Administration
 - 1.1. Approbation des comptes rendus des séances précédentes
 - 1.2. Décisions prises par le président
 - 1.3. Décisions prises par le bureau
 - 1.4. Calendrier des réunions de fin de mandat
2. Validation du PROJET d'accord de territoire « eau »
 - 2.1. Validation de la stratégie 2026-2031
 - 2.2. Validation du programme d'actions 2026-2028
 - 2.3. Gouvernance, financements et richesses humaines
 - 2.4. Demandes de subventions pour l'année 2026
3. Examen des dossiers pour avis
4. Etat d'avancement des études, travaux et communication
5. Questions diverses



1. ADMINISTRATION

1.1. Approbation des comptes rendus des séances précédentes

Présentation : M Gilles GRIMAUD

Les comptes rendus des séances du 24 septembre et 7 octobre 2025 ainsi que du 29 octobre 2025 sont consultables sur www.bvoudon.fr

<https://bvoudon.fr/bassin-de-l-oudon/syndicat-du-bassin-de-loudon/les-comptes-rendus-de-reunions-3/>

Vote : UNANIME

1.2. Décisions prises par le président

Présentation : M Gilles Grimaud

Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
Qualité Quantité		
Hébergement annuel base de donnée agricole - année 2025	SITER	2 476,80 €
Inondations		
Enlèvement vase de la fosse de dissipation de l'ouvrage de la grande queille	MOREAU ET ASSOCIE	864,00 €
Général		
Abonnement mensuel microsoft 365 business 2025-2026	KIRSCH	239,18 €
fournitures administratives	BUREAU VALLEE	194,72 €
LIFE CHERAN		
Impression lettre du Chéran 2025	LA POSTE	567,60 €
Distribution lettre du Chéran 2025	LA POSTE	1 263,14 €
Prélèvement et analyse PFAS / TFA sur le Chéran	CARSO	1 064,88 €

1.3. Décisions prises par le bureau

Présentation : M Gilles GRIMAUD

Séance du 17 novembre 2025

- Validation du recrutement d'un ingénieur agronome pour un contrat de projet de 3 ans, du 1^{er}/01/2026 au 31/12/2028, dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E), du projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (P.T.G.E.) et de l'Accord de Territoire « Eau ».

1.4. Calendrier des réunions de fin de mandat

Présentation : M Gilles GRIMAUD

Les dates des dernières réunions de comité syndical du mandat sont fixées au 4^e mercredi des mois de janvier et février comme suit :

- Mercredi 28 janvier 2026 à 20h30 : débat d'orientations budgétaires 2026,
- Mercredi 25 février 2026 à 20h30 : vote du compte administratif 2025 et du budget primitif 2026.

Des questions sont posées sur le mandat des délégués. Jusqu'à quand restent-ils en activité ? est-ce que le comité peut se réunir entre les élections municipales et l'installation du syndicat ?

Madame Régine TIELEGUINE - Les délégués restent en activité jusqu'à l'installation de la nouvelle assemblée. Le comité peut se réunir pour des affaires courantes ou urgentes. La date d'installation du syndicat dépend de la date d'installation des intercommunalités, dans tous les cas la date limite d'installation des syndicats est le 22 mai 2026.

2. VALIDATION DU PROJET D'ACCORD DE TERRITOIRE EAU

Présentation : M Gilles GRIMAUD

Le Syndicat du bassin de l'Oudon porte un accord de territoire « eau » sur le bassin versant de l'Oudon. Cet accord permet d'obtenir des financements pour mener les actions sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat du bassin de l'Oudon mais également pour des actions menées par d'autres acteurs.

Plusieurs réunions ont permis de préparer cet accord de territoire. Il convient de délibérer sur un « projet » qui sera ensuite remis aux différentes instances, l'objectif étant d'avoir leur validation pour engager ou poursuivre les actions dès le début de l'année 2026.

L'accord de territoire définitif sera présenté au comité syndical en janvier ou février 2026 pour être ensuite signé.

- 2.1. Validation de la stratégie 2026-2031**
- 2.2. Validation du programme d'actions 2026-2028**
- 2.3. Gouvernance, financements et richesses humaines**

Proposition de délibération

EXPOSE

Le Syndicat du bassin de l'Oudon porte un accord de territoire « eau » sur le bassin versant de l'Oudon. Il s'agit d'un outil de programmation et de financement proposé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et la Région des Pays de la Loire pour des actions dans le domaine de l'eau à l'échelle d'un bassin versant.

Le comité syndical a validé l'évaluation des précédents contrats « eau » 2020-2025 et a été invité à préparer ce nouvel accord de territoire.

Il convient de valider le « projet » d'accord de territoire : stratégie 2026-2031 et programme d'actions 2026-2028 afin de le présenter aux différents partenaires et pouvoir poursuivre les actions dès le 1^{er} janvier 2026.

Le comité syndical,

Sur proposition du comité de pilotage de l'accord de territoire,

Sur proposition du bureau,

Après en avoir délibéré,

Confirme le portage de l'accord de territoire « eau » du bassin versant de l'Oudon,

Valide la stratégie 2026-2031,

Valide la programmation 2026-2028 sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat du bassin de l'Oudon,

Prend acte des différents partenariats et des actions portées par d'autres maîtres d'ouvrage,

Solicite l'avis des différents partenaires sur ce « projet »,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Discussion :

Il est demandé pourquoi le Département du Maine et Loire (D49) participe moins que le Département de la Mayenne (D53) ?

Monsieur Louis MICHEL – Pour les Départements, la gestion de l'eau fait partie des dépenses facultatives. Ils doivent d'abord s'occuper de la solidarité territoriale. Le D49 a sans doute d'autres priorités. Le D53 a créé le fond d'eau au moment du projet de retenue à St Calais du Désert. Il y a donc des ressources financières dédiées.

Monsieur Gilles GRIMAUD – Plusieurs départements connaissent des difficultés financières. C'est le cas en Maine et Loire, l'aide sociale est conséquente. Il faudra peut-être à un moment se concentrer sur les compétences obligatoires.

Il est demandé les conditions pour une reconnaissance territoire à risque important « inondations » (TRI) pour pouvoir développer un PAPI (programme d'actions de prévention des inondations).

Madame Régine TIELEGUINE – Pour des crues rapides, il faut 7 500 habitants exposés et plus de 5 décès ; pour les crues lentes 15 000 habitants.

Des actions de gestion quantitative ont été retirées par la CLE¹ à la demande du bureau de la CLE. Ce sont des actions qui permettent l'amélioration de la connaissance, mais qui devraient découler du projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE), qui pour le moment est encore à l'étude. Ces 2 actions sont les suivantes :

¹ Commission Locale de l'Eau

- Identifier les zones de sables favorables à l'infiltration et à la recharge des ressources souterraines,
- Évaluer les volumes mobilisables dans les anciennes mines d'ardoise et de fer.

L'action concernant les organismes uniques de gestion collective de l'eau (OUGC) n'est pas non plus prête pour le moment, et il n'est pas certain que la CLE en soit maître d'ouvrage.

Enfin, la CLE maintient la caractérisation des plans d'eau impactant pour la ressource en eau. Et demande l'ajout d'une étude de l'impact socio-économique des volumes prélevables définis dans le cadre du PTGE.

Monsieur Gilles GRIMAUD propose de valider ces modifications demandées par le bureau de la CLE.

Monsieur Gilles GRIMAUD précise que le syndicat bénéficiait d'un bon fonds de roulement, avec un excédent important, qui a été utilisé. Il faut désormais envisager une augmentation très régulière des participations des collectivités pour pouvoir réaliser nos actions. Toutes les collectivités sont en grandes difficultés, et les Agences de l'eau sont regardées. La Région revoit ses politiques, les Départements aussi. Le volume d'actions que nous aurons la capacité de faire va se poser dans les prochaines années. Il faut désormais indexer les participations a minima sur l'inflation pour pouvoir continuer à fonctionner.

Monsieur Gilles GRIMAUD propose de retenir le taux d'inflation fixé par l'État au 1^{er} janvier. Il est déjà connu, car il est utilisé par les EPCI pour leur budget.

Le bureau propose aussi de considérer que le bocage, qui n'est pas demandé par toutes les collectivités, serait une compétence « à la carte » qui correspondrait à une participation financière en lien avec les dépenses réalisées.

Monsieur Gilles GRIMAUD précise que toutes les collectivités n'ont pas demandé les mêmes compétences. Ceux qui souhaitent les actions de base participeraient aux 800 000€, ceux qui souhaitent des compétences en plus paieraient en plus.

Le syndicat a très peu recouru à l'emprunt depuis 2020. Il y aura moins de remboursement à partir de 2030.

Monsieur Gilles GRIMAUD précise que nous arrivons en fin de remboursement du programme de lutte contre les inondations, ce qui explique cette baisse de la dette.

Les propositions pour l'ATEAU sont supérieures aux capacités de réalisations. Cela permet d'avoir un programme ambitieux, et d'ajuster en fonction des financements obtenus.

Monsieur Gilles GRIMAUD souligne que le programme est riche. Il remercie l'ensemble des personnes ayant participé à la construction de ce programme. Il y a eu de nombreuses réunions pour que chacun puisse donner son avis et se positionner.

Vote :

Le Projet d'accord de territoire « eau » du bassin de l'Oudon est validé à l'unanimité.

2.4. Demandes de subventions pour l'année 2026

Présentation : M Gilles GRIMAUD

Proposition de délibération

EXPOSE

Des demandes de subventions doivent être présentées annuellement, et avant le 31 décembre de chaque année, auprès des partenaires financiers.

Compte tenu de la transition entre le contrat en cours 2023-2025 et le futur accord de territoire 2026-2028, il est proposé de demander dès maintenant les subventions pour des actions dites « récurrentes » et qui démarrent bien souvent dès le début de l'année.

Le comité syndical,
Après en avoir délibéré,
Approuve les demandes de subventions dans le cadre du projet d'accord de territoire « eau » pour les actions suivantes :

- Équipes d'animation et fonctionnement
- Communication et sensibilisation
- Suivi de la qualité de l'eau
- Accompagnement agricole

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Vote : UNANIMITE

3. EXAMEN DES DOSSIERS POUR AVIS

Présentation :

Pas de nouveau dossier soumis à enquête publique au 18 novembre 2025.

4. ETAT D'AVANCEMENT DES ETUDES, TRAVAUX ET COMMUNICATION

Présentation en séance.

Discussion :

Le Bassin de l'Oudon est toujours en restrictions d'eau.

Monsieur Hervé DUBOSCLARD demande si une date est prévue pour l'ouverture des vannages. Il est répondu que non, cela va dépendre des conditions climatiques.

Les délégués ont reçu l'article du syndicat pour être inséré dans les bulletins municipaux de fin d'année.

Combien d'exploitations sont concernées par l'action d'accompagnement des agriculteurs sur le Chéran amont ? Il y a 11 exploitations concernées.

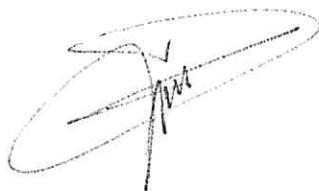
Monsieur Rémi GAROT indique que les agriculteurs engagés en PSE² qui ont fait la visite des chaudières bois étaient satisfaits, et intéressés par les chaudières présentées.

5. QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses.

Monsieur Gilles GRIMAUD clôture la séance à 22h25.

Le secrétaire de séance,
M. Daniel GENDRY



² Paiements pour services environnementaux